

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE GOVEN**

SEANCE DU 23/03/2023**DATE DE CONVOCACTION** : 17/03/2023**MEMBRES EN EXERCICE** : 17

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Patricia PERSAIS, Sylvie AGAËSSE, Nathalie BLOMMAERT, Yannick GOUGEON, Fabienne HEMERY, Aurélie SAULNIER, Rosie MARTEL, Jean-Yves COTARD, Marie-Annick RICHARD, Annick FABRE, Irène VERRON, Jacques ESTEVE

PROCURATION(S) : Marie-Christine FONTAINE-PEPIN donne pouvoir à Patricia PERSAIS, Florence GOURMELEN à Irène VERRON, Karine CHEVALIER à Sylvie AGAËSSE

ABSENT(S) : Eugène LAUNAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacques ESTEVE

2023.03.002 CCAS – Compte administratif 2022

Le compte administratif est le compte qui constate les dépenses et les recettes réellement effectuées.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	39 455,51 €
Dépenses	24 755,00 €
Résultat d'exercice 2022 (Excédent)	14 700,51 €
Report de 2021	10 700,00 €
Résultat de clôture 2022 (Excédent)	25 400,51 €

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture de **25 400,51 €**

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes	21 808,17 €
Dépenses	6 237,96 €
Résultat d'exercice 2022 (excédent)	15 570,21 €
Report de 2021 (excédent)	69 065,06 €
Résultat de clôture 2022 (excédent)	84 635,27 €

La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture de **84 635,27 €**.

Le résultat comptable au 31/12/2022 indique un résultat de clôture (excédent) de **110 035,78 €**.

Mr le Président du CCAS sort de la salle avant le vote (obligation de la loi).

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982,

Vu la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le décret 95-562 du 6 mai 1995, modifié par le décret 2000-6 du 4 janvier 2000,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte administratif 2022 du budget CCAS tel que ci-dessus présenté, et annexé.

Le Président

Norbert SAULNIER



Certifié exécutoire

Mis en ligne le 4 avril 2023

Le Maire Norbert Saulnier

**Le/la secrétaire de séance**